



LA PRÉVENTION PAR VACCINATION

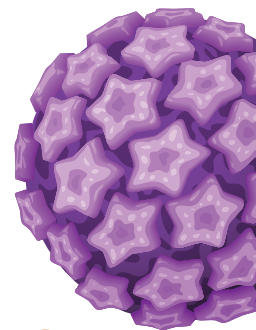
La prévention par vaccination, sous certaines conditions, peut être entreprise pour les **jeunes femmes de 14 à 23 ans** évitant le développement de lésions dues à certaines souches d'HPV (type 16 et 18 particulièrement).

Au-delà de 25 ans, 2 frottis sont réalisés à 12 mois d'intervalle, puis tous les 3 ans si aucune anomalie n'a été détectée.



ASSURANCE MALADIE

La prescription médicale de ces examens est prise en charge par l'Assurance Maladie en cas d'anomalies cellulaires au frottis. Votre biologiste se tient à votre disposition pour vous donner toute information complémentaire.

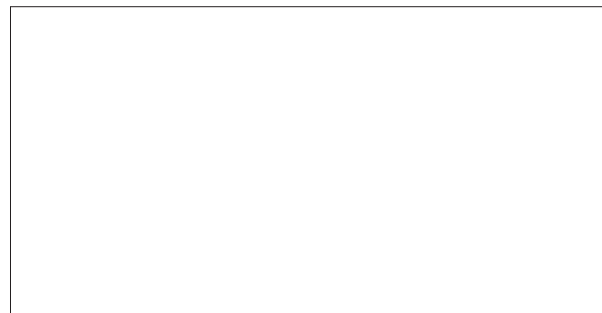


**ON COMPTE
CHAQUE ANNÉE
3300 CAS DE CANCER
DU COL DE L'UTÉRUS
EN FRANCE.**

**UN DÉPISTAGE PRÉCOCE
AUGMENTE CONSIDÉRABLEMENT
LES CHANCES DE GUÉRISON.**

RENSEIGNEMENTS

Réseau de laboratoires d'analyses
médicales Unilabs - www.unilabs.fr



Unilabs

Votre laboratoire pour la Vie



DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

**Pratiqué régulièrement, le frottis
de dépistage permet de prévenir
le cancer du col de l'Utérus.**

Votre laboratoire Unilabs vous accompagne
dans cet examen.

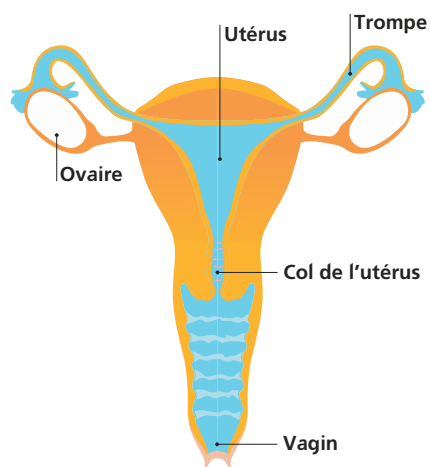


Unilabs

Votre laboratoire pour la Vie

QU'EST-CE QUE LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS ?

Le cancer du col de l'utérus est causé par une famille de virus appelée **Papillomavirus** ou **HPV**. La présence de ce virus est aujourd'hui détectable aisément.



3 300 NOUVEAUX CANCERS PAR AN

L'HPV est un virus fréquemment rencontré particulièrement au niveau de la peau étant à l'origine de verrues cutanées. Certaines formes du virus sont plus dangereuses et peuvent s'installer au niveau du col de l'utérus lors des premiers rapports sexuels. Le virus HPV est la cause de 3 300 nouveaux cas de cancer et de 1 000 décès par an. La présence de virus n'implique pas forcément le développement d'un cancer, puisque l'immunité va protéger, c'est la persistance du virus qui est la cause des lésions.

LE DÉPISTAGE PAR FROTTIS

Le dépistage se fait dès l'âge de 25 ans par la réalisation d'un frottis cervico-utérin permettant le prélèvement, totalement indolore, de cellules du col de l'utérus.

Celles-ci sont examinées au microscope afin de détecter des anomalies cellulaires. En complément, sur ce même échantillon, une recherche du virus HPV sera réalisée pour identifier spécifiquement la présence des formes plus agressives et à haut risque comme HPV type 16, 18, 45...

Ce test d'identification HPV peut être prescrit par votre médecin en complément du frottis ou réalisé à votre demande. Vous aurez le résultat de ce test en une semaine environ pour un prix de 50 euros non remboursés par la sécurité sociale.

Votre biologiste se tient à votre disposition pour vous donner toute information complémentaire.



LE PRÉLÈVEMENT

Le prélèvement de cellules nécessaires à l'étude cytologique et l'identification du virus HPV est pratiquée chez votre gynécologue, votre médecin traitant ou **dans votre laboratoire d'analyses médicales.**



14 ANS
VACCINATION
PRÉVENTIVE



15-24 ANS
VACCINATION
DE RATTRAPAGE



25-65 ANS
DÉPISTAGE PAR FROTTIS

La **vaccination** contre les infections au papillomavirus humain doit avoir lieu avant les premiers rapports sexuels. Elle est recommandée à partir de 14 ans. Une mesure de **rattrapage** est prévue, le vaccin peut alors être proposé aux jeunes femmes jusqu'à 24 ans.

Même vaccinée, il est recommandé d'effectuer un **dépistage du cancer du col de l'utérus** à partir de 25 ans et jusqu'à 65 ans. Au-delà de 25 ans, 2 frottis sont réalisés à 12 mois d'intervalle, puis tous les 3 ans si aucune anomalie n'a été détectée.